

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 12 DÉCEMBRE 2019, 13 H

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2019 à 13 h
- .02 Point d'information des conseillers
- .03 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1197951003 Approuver un avenant modifiant le contrat de location d'installations sportives au Centre ÉPIC conclu entre l'Arrondissement et l'« Institut de cardiologie de Montréal » en janvier 2018 – Autoriser une dépense pour un montant annuel maximal de 19 153,95 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les années 2020 à 2023 (RPPL17-12079-GG)
- .02 1191035008 Autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » pour le réaménagement intérieur du vestiaire de soccer au centre Père-Marquette (contrat RPPS17-07063-OP)
- .03 1196417001 Autoriser une dépense totale de 1 066 232,16 \$ – Octroyer un contrat au montant de 827 820 \$, taxes incluses, à « Afcor construction inc. », pour la réalisation du projet de réaménagement des vestiaires de soccer et divers travaux au centre Père-Marquette localisé au 1600 rue de Drucourt – Appel d'offres RPPA19-07058-OP (9 soumissionnaires)

30 – Administration et finances

- .01 1191035007 Autoriser le dépôt du projet « Démolition et reconstruction de la piscine et de la patageoire extérieures du parc Joseph-Paré » dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) » du gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

40 – Réglementation

- .01 1197699010 Édicter deux ordonnances – Programmation d'un événement public : « La Classique Beaubien, édition hivernale »
- .02 1193823007 Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs de l'arrondissement
- .03 1192614006 Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux liés au réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb, et à l'aménagement d'une nouvelle place publique au coin des rues Beaubien et Boyer

Le secrétaire d'arrondissement